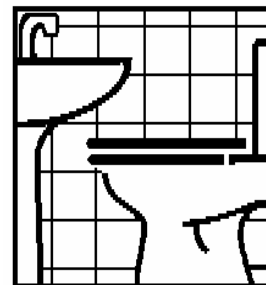


DETARNET

**DETARTRANT de ROBINETTERIES et de SURFACES en LOCAUX SANITAIRES.
DISSOLVANT non CORROSIF PROFESSIONNEL des DEPOTS CALCAIRES.**

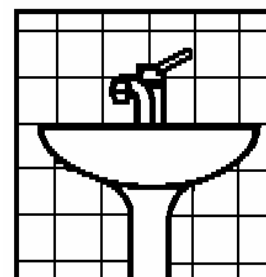
CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

- . ÉTAT PHYSIQUE : Liquide
- . MASSE VOLUMIQUE : 1080 g/l.+/- 20g/l
- . RÉACTION CHIMIQUE : Acide.
- . pH en solution à 5% : inférieur à 1
- . ASPECT : Limpide
- . COULEUR : Rouge.



PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

- . Miscible à l'eau en toutes proportions.
- . Haut pouvoir solubilisant des tartres, agglomérats et dépôts organo-minéraux.
- . N' émet pas de vapeurs toxiques ou corrosives.
- . La combinaison des fonctions ACIDES + INHIBITEUR de CORROSION permet de l' utiliser sur les ACIERS DOUX ou INOXYDABLES mais aussi sur les ALLIAGES LEGERS tels aluminium, bronze, cuivre.
- . Dissout les dépôts minéraux sur et dans les robinetteries, sur les surfaces diverses que l' on retrouve en locaux sanitaires (carrelages, vitres, miroirs, appareils sanitaires,)



MODES ET DOSES D'EMPLOI

. En fonction de l'épaisseur des dépôts, réaliser une solution en mélangeant lentement sous agitation, 8 à 15 parties de produit dans 100 parties d'eau, dans un récipient de préférence, en matière plastique. L'emploi d'eau chaude (50/55°C.), l'agitation augmentent la rapidité du pouvoir de pénétration et de détartrage. La solution de couleur rose est appliquée par trempage - immersion, ou selon le cas, à l'éponge. Le passage d'une couleur ROSE à une couleur JAUNE, indique la saturation du pouvoir détartrant résultant de la solubilisation des dépôts de matières minérales et permet, soit de changer la solution, soit d'ajouter du détartrant pour obtenir à nouveau, une solution de détartrage ROSE, afin de poursuivre le travail. Lorsque le détartrage est terminé, rincer complètement à l'eau claire. Il convient de vérifier l'efficacité du rinçage au papier indicateur de pH ou de neutraliser si nécessaire, avec un produit faiblement alcalin. avant remise en service de l'installation.

Extrait conditions de vente : Assurance qualité ISO 9001 :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87700 du 27 02 1987 mis en vigueur au 01 01 1988